

Note stratégique

Le Groenland, nouvelle frontière des ambitions stratégiques américaines

Note n°152

Septembre 2026

Maud Quessard et Estelle Pascal
IRSEM

Résumé

Lorsque Donald Trump déclare en 2019 vouloir acheter le Groenland, la formule frappe par son apparente nouveauté. Elle ne fait pourtant que réactiver une constante longue de la politique étrangère américaine, repérable dès le rapport commandé par William H. Seward en 1867 : s'assurer l'accès à un territoire stratégique sans en revendiquer la possession. La séquence contemporaine ne rompt pas avec cette logique, elle la déplace. Ce à quoi Washington cherche désormais à accéder n'est plus un sol, mais une position dans des réseaux d'infrastructures, militaires, minières et numériques, dont le contrôle vaut projection de puissance. Cette projection, surtout, n'est plus le monopole de l'État ; entreprises minières adossées au capital-risque, opérateurs de câbles sous-marins, promoteurs de cités-États en sont devenus les agents. Cette hybridation de la puissance, où l'initiative privée relaie la stratégie publique, est l'objet de la présente note. Le Groenland y apparaît moins comme un enjeu territorial que comme le révélateur d'une souveraineté en recomposition à l'ère numérique, dont l'Arctique est le laboratoire. L'accord de sécurité signé le 22 septembre 2026 par Washington, Copenhague et Nuuk, qui étend l'accès américain sans toucher à la souveraineté danoise, vient le confirmer.

Sommaire

3 Introduction

4 La règle et l'exception : l'accès plutôt que la possession

Une généalogie de l'intérêt américain : de Seward (1867) à Truman (1946)	4
De la possession à l'accès : l'accord de 1951 et la base de Thulé	5
L'Arctique comme espace de compétition : acquis et angles morts de la littérature	6

7 Une puissance qui n'appartient plus à l'État

La puissance comme structure : interdépendance armée et géoéconomie	7
Géopolitique des infrastructures et mutation de la souveraineté	8
Ressources critiques et câbles : la matière de la compétition	9
L'hybridation État / Big Tech : la privatisation partielle de la projection stratégique	11

12 Verrouiller sans annexer

L'hypothèse d'un <i>Compact of Free Association</i> : l'accès sans la possession	12
La réponse européenne	14
Un agenda de recherche comparatif	15

15 Conclusion

16 Bibliographie sélective

Introduction

En août 2019, Donald Trump annonçait son intention d'acheter le Groenland au Danemark. Aussitôt qualifiée d'« absurde » par la Première ministre danoise, la proposition fut rangée au registre de l'excentricité¹. Son retour à la Maison-Blanche en 2025, et la réitération de cette ambition sur un ton plus comminatoire, l'ont réinstallée comme une énigme de politique étrangère. Pourtant cette convoitise n'a rien de soudain, elle possède au contraire une histoire longue, que la présente note se propose de reconstituer. L'énigme se dissout dès lors qu'on cesse de la croire née d'hier. C'est cette évidence que nous avons pour objectif de défaire.

La séquence des mois qui ont suivi est venue confirmer cette lecture plutôt que la démentir. Après avoir, début janvier 2026, refusé d'exclure l'usage de la force pour annexer le Groenland et menacé d'imposer une nouvelle vague de droits de douane à plusieurs alliés européens, le président Trump opérait un revirement à Davos le 21 janvier : abandon des tarifs et annonce d'un « cadre » d'accord sur l'Arctique négocié avec le secrétaire général de l'OTAN². Or ce « cadre » illustre exactement la grammaire de l'accès analysée ici ; il ne portait pas sur la souveraineté, mais sur des « efforts collectifs » de sécurité arctique destinés à empêcher que la Russie et la Chine ne prennent pied au Groenland³.

Des pourparlers discrets sur l'ouverture de nouvelles bases américaines sur l'île avaient par ailleurs été rapportés au printemps⁴. Au sommet de l'OTAN d'Ankara, les 7 et 8 juillet 2026, le président réitérait publiquement son exigence, le Groenland « devrait être contrôlé par les États-Unis, non par le Danemark », quand la Première ministre danoise réaffirmait que le territoire n'était pas à vendre. Le sommet s'est néanmoins clos sur une déclaration commune, au prix d'un compromis sur les dépenses de défense⁵. Le 18 septembre enfin, le président annonçait un accord, signé à New York le 22, avec le Danemark et le Groenland donnant aux États-Unis un « contrôle permanent » sur la sécurité de l'île et interdisant à tout adversaire de s'y implanter ou d'y investir dans des secteurs sensibles sans l'aval de Washington. Copenhague y lisait, pour sa part, la reconnaissance de la souveraineté du Royaume et du droit des Groenlandais à l'autodétermination. Ce qui était annoncé n'était pourtant ni un achat ni une annexion, c'était un accès élargi, assorti de l'exclusion des rivaux⁶. Le texte, rendu public à la signature, prévoit

-
1. Sur la réception diplomatique de la séquence de 2019, voir Kristin Archick, « Greenland, Denmark, and U.S. Relations », CRS Insight, n° IN11161, Washington, Congressional Research Service, 2019.
 2. Sur la volte-face de Davos, voir Zeke Miller et Amer Madhani, « Trump Says U.S. Alone Can Protect Greenland but Won't Use Force to Take It », Associated Press / NBC News, 21 janvier 2026 ; et « Trump Says U.S. 'Alone' Can Protect Greenland but Won't Use Force », CBS News, 21 janvier 2026. Sur la chronologie d'ensemble de la « crise du Groenland », voir la couverture continue du *New York Times* et du *Washington Post* (janvier-juillet 2026).
 3. Pour la mise en perspective, Mark Rutte rappelait au Renew Europe Global Europe Forum (13 janvier 2026) que l'accord de 1951 autorise déjà une présence américaine accrue, le Danemark se déclarant « parfaitement détendu » à cette perspective.
 4. Daniel Bush, « US in Closely Guarded Talks to Open New Bases in Greenland », BBC, 12 mai 2026. La fragilisation simultanée du flanc américain de l'Alliance – revue des déploiements, réductions de forces en Europe – a accru l'incertitude tout au long du premier semestre 2026.
 5. Sur le déroulement du sommet, voir « Trump surprises NATO allies with praise after bluster over Greenland », *The Washington Post*, 8 juillet 2026. Sur le lien avec le programme Golden Dome, voir la couverture du « cadre » de Davos (janvier 2026).
 6. Pour la lecture danoise et groenlandaise, voir le communiqué conjoint « Expected Agreement on Strengthened Security in the Arctic and the North Atlantic Area », Statsministeriet, 18 septembre 2026. Pour une première analyse, voir « What the Greenland Deal Means for the Transatlantic Alliance », Atlantic Council, *Fast Thinking*, 19 septembre 2026, où Daniel Fried relève que ces garanties ne constituent guère une percée, l'accord de défense de 1951 accordant déjà à Washington des droits de stationnement étendus. L'accord a été signé le 22 septembre 2026 en marge de l'Assemblée générale des Nations unies ; son entrée en vigueur reste soumise aux procédures parlementaires danoise et groenlandaise. Pour une lecture danoise convergente avec celle de Fried, voir les propos de Jacob Kaarsbo, ancien chef du renseignement militaire danois, cités par *Le Monde*, 23 septembre 2026, qui ne voit dans le texte rien que Washington n'aurait pu obtenir sous l'accord de 1951 et qualifie la clause sur les investissements de « clarification ».

deux nouvelles emprises militaires à Narsarsuaq et Mestersvig, la modernisation de Pituffik, l'intégration de l'île au Golden Dome et l'interdiction faite aux investisseurs hors UE et OTAN d'entrer dans les secteurs stratégiques. Cette oscillation (menace, retrait tarifaire, négociation d'accès, relance rhétorique, accord de sécurité) n'était pas une incohérence, elle était la forme contemporaine d'une stratégie ancienne, qui cherche moins à posséder le Groenland qu'à s'en garantir l'accès et à en exclure les rivaux. C'est ce que la présente note se propose de démontrer.

Replacé dans la longue durée, l'intérêt américain pour le Groenland perd beaucoup de son étrangeté. Depuis 1867, Washington s'est presque toujours contenté d'un accès garanti là où l'on attendait la possession. L'achat est l'exception qui resurgit par à-coups ; l'accès sans souveraineté, la règle qui finit toujours par l'emporter. Ce que la période actuelle modifie n'est pas cette fin mais ses moyens : l'accès recherché a cessé d'être seulement militaire pour devenir infrastructurel, et il passe désormais autant par des acteurs privés que par l'État. Cette continuité d'une fin ancienne sous des moyens nouveaux, nous la nommerons ici hybridation de la puissance.

La question directrice est la suivante : comment l'intégration croissante du Groenland dans des réseaux d'infrastructures critiques, et l'implication d'acteurs technologiques privés dans cette intégration, transforment-elles les modalités de la projection de puissance américaine dans l'Arctique ? Ainsi formulée, la question échappe au raisonnement circulaire, que la littérature française a justement pointé, et qui déduirait l'importance du Groenland des attributs mêmes (position, ressources, infrastructures) censés l'établir¹. Cette importance, il faut non la postuler mais en reconstituer la fabrique, avant d'en démonter le ressort contemporain.

La démonstration suit trois moments. Le premier inscrit l'intérêt américain dans la longue durée et montre que l'accès y prime de longue date sur la possession. Le deuxième construit le cadre d'analyse : penser la puissance comme position dans des réseaux, à la lumière des travaux sur l'interdépendance armée et la géoéconomie, pour éclairer les dynamiques minières, numériques et privées d'aujourd'hui. Le dernier examine les scénarios institutionnels, l'hypothèse d'un *Compact of Free Association* en tête, puis la réponse européenne, qui ouvrent enfin sur un agenda de recherche comparatif.

La règle et l'exception : l'accès plutôt que la possession

Une généalogie de l'intérêt américain : de Seward (1867) à Truman (1946)

L'intérêt américain pour le Groenland ne naît ni avec Trump ni avec la guerre froide. Il remonte à 1867, l'année où William H. Seward, secrétaire d'État, négocie l'achat de l'Alaska à la Russie et commande, dans la foulée, un rapport sur les ressources de l'Islande et du Groenland, publié l'année suivante², qui vante les pêcheries, le gibier et surtout la « richesse minérale » de l'île.

1. Sur le risque de circularité des analyses « stratégiques » du Groenland et sur la part de désinformation entourant la supposée convoitise américaine, voir Alexandre Taithe, « Prétentions américaines sur le Groenland : une désinformation omniprésente », *Défense & Industries*, 22, Paris, Fondation pour la recherche stratégique, 2026.

2. Benjamin M. Peirce, *A Report on the Resources of Iceland and Greenland*, Washington, U.S. Coast Survey / Department of State, 1868. Sur la séquence Seward, voir Ronald E. Doel, Kristine C. Harper et Matthias Heymann (dir.), *Exploring Greenland: Cold War Science and Technology on Ice*, New York, Palgrave Macmillan, 2016.

Tout l'esprit expansionniste de l'époque s'y lit : acquérir le Groenland servirait à « encercler » le Canada britannique pour l'inciter, à terme, à rejoindre l'Union. La pensée n'est pas insulaire mais hémisphérique. Dès Seward, le Groenland vaut par sa position avant de valoir par son sol.

Le Congrès, échaudé par la « folie » alaskaine, enterre le projet. L'intérêt, lui, ne s'éteint pas : en 1910, l'ambassadeur Maurice Egan propose encore un échange triangulaire mêlant le Groenland, les Antilles danoises et des territoires philippins¹. En 1916, à l'inverse, Washington reconnaît la souveraineté danoise sur tout le Groenland en échange des Antilles danoises. Dès cette époque, deux voies s'offrent à la diplomatie américaine : acquérir ou s'assurer l'accès. C'est la seconde qui l'emportera presque toujours.

La Seconde Guerre mondiale fixe cette préférence. Le Danemark occupé par l'Allemagne en avril 1940, les États-Unis invoquent la doctrine Monroe pour soustraire l'île à l'Axe. En avril 1941, un « accord pour la défense du Groenland » est conclu avec l'ambassadeur danois à Washington, Henrik Kauffmann, qui agit alors contre son propre gouvernement occupé². L'île devient le « porte-avions stationnaire » de l'Atlantique Nord : plus de dix mille aéronaves alliés y feront escale, et sa cryolite alimentera l'aluminium de guerre. Le Groenland n'a pas été acheté, il a été rendu accessible. Toute la démonstration tient dans cette nuance.

C'est seulement en décembre 1946 que Washington franchit le pas et formule une offre d'achat. Le secrétaire d'État James F. Byrnes propose au ministre danois Gustav Rasmussen cent millions de dollars en or³. Le comité conjoint des chefs d'état-major jugeait alors le Groenland « totalement sans valeur pour le Danemark » mais « indispensable à la sécurité des États-Unis ». Rasmussen refuse en rappelant que « nous devons beaucoup à l'Amérique, mais je ne crois pas que nous lui devions toute l'île du Groenland ». Le refus de Rasmussen est moins une fin qu'un commencement : faute de pouvoir posséder, Washington se donnera les moyens d'accéder.

De la possession à l'accès : l'accord de 1951 et la base de Thulé

L'accord de défense du 27 avril 1951, conclu dans le cadre de l'OTAN naissante, donne à ce basculement sa forme juridique. Il remplace l'accord de 1941 et autorise les États-Unis à maintenir leurs bases et à en établir de nouvelles, ou des « zones de défense », si l'Alliance le juge nécessaire, sans porter atteinte à la souveraineté danoise⁴. Le dispositif est d'une efficacité singulière : il offre à Washington presque tous les bénéfices de la possession en laissant les charges à Copenhague, qui conserve la souveraineté, l'administration et la responsabilité internationale. C'est, en germe, le modèle d'accès sans possession que nous développerons dans la troisième partie sous les traits du *Compact of Free Association*.

-
1. Sur la proposition Egan de 1910 et la reconnaissance américaine de la souveraineté danoise en 1916 (contrepartie de l'achat des Antilles danoises, futures îles Vierges américaines), voir « Proposed United States acquisition of Greenland », synthèse historiographique, et National Geographic, « Greenland and the long history of U.S. interest », 2025.
 2. Sur l'épisode Kauffmann et l'ambiguïté de ses relations avec Copenhague, voir la reconstitution dans Doel, Harper et Heymann (dir.), *Exploring Greenland, op. cit.*, ainsi que le récit synthétique de CNN, « The US has tried to acquire Greenland before, and failed », 7 janvier 2026.
 3. Le mémorandum Byrnes du 14 décembre 1946 présentait trois options : un bail de 99 ans sur les bases existantes, la prise en charge intégrale de la défense de l'île, ou l'achat, Washington privilégiant ce dernier. L'offre, secrète, ne fut révélée qu'en 1991 par la presse danoise. Voir History.com, « America's Long History of Trying to Acquire Greenland », mis à jour le 7 janvier 2026 ; et The National Interest, « A Brief History of the US Trying (and Failing) to Buy Greenland », 8 janvier 2026. La réplique prêtée à Gustav Rasmussen, « nous devons beaucoup à l'Amérique, mais je ne crois pas que nous lui devions toute l'île du Groenland », est rapportée par National Geographic, « Here's Why Greenland Is Strategically Important to the U.S. » (2025).
 4. Le *Greenland Defense Agreement* de 1951 demeure en vigueur aussi longtemps que le traité de l'Atlantique Nord. Comme le résume un chercheur du Danish Institute for International Studies cité par le *New York Times*, les États-Unis y disposent d'une telle latitude qu'ils « peuvent à peu près faire ce qu'ils veulent » sur l'île. Voir Colin Wall et Njord Wegge, « The United States and the Arctic: Great Power Competition in the Far North », *Arctic Review on Law and Politics*, 11, 2020.

La base de Thulé, bâtie en secret dès 1951 sous le nom d'opération Blue Jay, en est l'incarnation. Elle abrite le Strategic Air Command puis le système d'alerte avancée contre les missiles balistiques (BMEWS), et fait du Groenland le maillon avancé de la défense nord-américaine. Par sa latitude, l'île commande la trajectoire la plus courte entre les silos soviétiques et le sol américain. Le projet Iceworm (1959-1967), avec Camp Century et ses plans de rampes de tir mobiles sous la calotte, marque la limite de cette logique : l'instabilité de la glace condamne le projet, mais il atteste la centralité du Groenland dans la doctrine de dissuasion¹. Rebaptisée Pituffik Space Base et transférée à l'US Space Force en 2020, l'installation assure aujourd'hui une mission permanente d'alerte missile et de surveillance spatiale, fonction qui justifie, à elle seule, l'intérêt persistant de Washington indépendamment de toute « acquisition »².

Cette généalogie appelle une lecture. L'« obsession » groenlandaise de Trump n'est pas une anomalie ; elle réactive la matrice de Seward, où le Groenland vaut par sa position dans un ensemble, hier l'hémisphère, aujourd'hui les réseaux, bien plus que par lui-même. La fin n'a pas varié ; seule a changé la nature de ce à quoi l'on veut accéder. C'est ce déplacement qu'examine la deuxième partie.

L'Arctique comme espace de compétition : acquis et angles morts de la littérature

La littérature sur la géopolitique arctique a connu, en deux décennies, un déplacement net. Aux lectures coopératives et environnementales des années 1990 et 2000, articulées autour du Conseil de l'Arctique créé en 1996 et d'une « gouvernance par le bas³ », ont succédé des analyses insistant sur la rivalité entre grandes puissances, à mesure que le recul de la banquise ouvrait routes maritimes et accès aux ressources⁴. La région se donne à lire comme un espace où coexistent mécanismes coopératifs et logiques classiques de sécurité.

Trois objets s'y disputent l'attention. La montée en puissance militaire russe d'abord, qui modernise les bases héritées de l'URSS et sécurise la Route maritime du Nord⁵. La stratégie chinoise ensuite : sans être un État arctique, Pékin a obtenu en 2013 le statut d'observateur au Conseil de l'Arctique et théorisé une « route polaire de la soie⁶ », ambition que des travaux récents jugent toutefois enrayée⁷. Le statut du Groenland enfin, suspendu entre autonomie politique et dépendance persistante à l'égard du Danemark, dont relèvent toujours la défense et les affaires étrangères.

Sur ce dernier point, la contribution la plus utile vient des études danoises et groenlandaises. Marc Jacobsen lit l'évolution post-2009, depuis le *Self-Government Act*, comme une « désé-

-
1. Sur Blue Jay, le BMEWS, Camp Century et le projet Iceworm, voir Doel, Harper et Heymann (dir.), *Exploring Greenland*, op. cit. ; et N. Petersen, « SAC at Thule: Greenland in U.S. Polar Strategy », *Journal of Cold War Studies*, 13 (2), 2011, p. 90-115.
 2. C'est l'argument central des juristes et politistes qui jugent le rationnel sécuritaire de l'« achat » incohérent : l'accord de 1951 garantit déjà aux États-Unis l'accès militaire dont ils ont besoin. Voir notamment Rafael Loss, « Nuuk-lear Standoff: Why the US and Europe Should Cooperate on Missile Defence in the Arctic », *European Council on Foreign Relations*, 30 janvier 2026.
 3. Oran R. Young, « Governing the Arctic: From Cold War Theater to Mosaic of Cooperation », *Global Governance*, 11 (1), 2005, p. 9-15 ; Olav Schram Stokke, « The Arctic Council: Governance within the Far North », dans O. S. Stokke et G. Hønneland (dir.), *International Cooperation and Arctic Governance*, Londres, Routledge, 2007, p. 138-160.
 4. Klaus Dodds et Mark Nuttall, *The Scramble for the Poles: The Geopolitics of the Arctic and Antarctic*, Cambridge, Polity Press, 2016 ; Øyvind Østerud et Geir Hønneland, « Geopolitics and International Governance in the Arctic », *Arctic Review on Law and Politics*, 5 (2), 2014.
 5. Mathieu Boulègue, « Russia's Military Posture in the Arctic: Managing Hard Power in a "Low Tension" Environment », Chatham House Research Paper, 2019 ; Colin Wall et Njord Wegge, « The Russian Arctic Threat », CSIS Briefs, 2023.
 6. Anne-Marie Brady, *China as a Polar Great Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017 ; Nengye Liu et Elizabeth A. Kirk, « The Polar Silk Road: China's New Vision for Arctic Shipping? », *Marine Policy*, 104, 2019, p. 124-131.
 7. Stephanie Pezard et Abbie Tingstad, « Is the Polar Silk Road a Highway or Is It at an Impasse? China's Arctic Policy Seven Years On », *RAND Commentary*, 6 février 2025. Le déplacement à Pékin du Premier ministre groenlandais Jens-Frederik Nielsen, en 2025, et son refus public d'adhérer à l'initiative chinoise illustrent les limites de la pénétration chinoise.

curisation » partielle, par laquelle les enjeux économiques et environnementaux desserrent l'étreinte sécuritaire qui dominait les relations Washington-Copenhague-Nuuk pendant la guerre froide¹. Ulrik Pram Gad qualifie d'« espace d'action ambigu » la position de Nuuk, prise entre l'aspiration à l'autonomie et les contraintes constitutionnelles du Royaume². L'autonomie groenlandaise est donc moins un aboutissement qu'une ressource que Nuuk mobilise, y compris en jouant de l'intérêt américain comme levier face à Copenhague.

Cette littérature laisse cependant deux angles morts que la présente note se propose de combler. Le premier est l'articulation, rarement traitée de façon systématique, entre les dimensions militaire, minière et numérique que les analyses existantes juxtaposent plus qu'elles ne les pensent ensemble³. Le second tient au rôle des acteurs privés ; la littérature stratégique reste stato-centrée alors que les opérateurs technologiques pèsent désormais sur les infrastructures critiques. C'est à la jonction de ces deux angles morts que s'inscrit notre hypothèse.

Une puissance qui n'appartient plus à l'État

Géopolitique des infrastructures et hybridation

La puissance comme structure : interdépendance armée et géoéconomie

Analyser le Groenland comme « nœud » suppose de préciser ce qu'on entend par puissance. La science politique distingue utilement trois conceptions⁴. La puissance comme ressource rapporte l'influence à des dotations (territoire, population, capacités militaires) : c'est la grammaire de la géopolitique classique. La puissance comme relation la définit comme la capacité d'un acteur à modifier le comportement d'un autre. La puissance comme structure, enfin, déplace l'attention vers la position occupée dans un système d'interdépendances ; ce n'est pas tant ce que l'on possède qui compte, que l'endroit où l'on se trouve dans le réseau.

C'est cette troisième conception qui rend le cas groenlandais intelligible, et c'est elle que Henry Farrell et Abraham Newman ont reformulée avec le concept d'interdépendance armée (*weaponized interdependence*)⁵. Leur thèse : dans des réseaux asymétriques, financiers, informationnels, logistiques, les États qui exercent une autorité juridique sur les nœuds centraux peuvent les « armer » de deux façons. Par un effet de panoptique, ils captent l'information

-
1. Marc Jacobsen, « Arctic Geopolitics, Sovereignty and Greenland », *The Polar Journal*, 5 (1), 2015, p. 138-154 ; Marc Jacobsen, Ulrik Pram Gad et Ole Wæver (dir.), *Greenland in Arctic Security: (De)securitization Dynamics under Climatic Thaw and Geopolitical Freeze*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2024. Jacobsen est professeur associé au Royal Danish Defence College.
 2. Ulrik Pram Gad, « Greenland: A Post-Danish Sovereign Nation State in the Making », *Cooperation and Conflict*, 49 (1), 2014, p. 98-118 ; Sara Olsvig, « Greenland's Ambiguous Action Space Between Danish and US Interests », *The Polar Journal*, 2022.
 3. Pour des exceptions notables qui amorcent ce décroisement, voir Mark Nuttall, « Subsurface Geopolitics: Critical Minerals, Greenlandic Autonomy, and the Green Transition », dans *Handbook of the Politics of the Arctic*, Cheltenham, Edward Elgar, 2026, p. 487-499 ; et Vincent J. Hooper, « Technology Geopolitics in the Arctic Region: Strategic Interests, Innovation, and Governance », dans J. Mark Munoz (dir.), *The Geopolitics and Geoeconomics of Technology*, Londres, Routledge, 2026, p. 125-137.
 4. Pour une cartographie de ces conceptions, voir David A. Baldwin, « Power and International Relations », dans W. Carlsnaes, T. Risse et B. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Londres, SAGE, 2^e éd., 2013, p. 273-297 ; et, sur la puissance comme ressource diffuse, Joseph S. Nye, *The Future of Power*, New York, PublicAffairs, 2011.
 5. Henry Farrell et Abraham L. Newman, « Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion », *International Security*, 44 (1), été 2019, p. 42-79. Voir aussi Daniel W. Drezner, H. Farrell et A. L. Newman (dir.), *The Uses and Abuses of Weaponized Interdependence*, Washington, Brookings Institution Press, 2021.

qui transite par ces nœuds ; par un effet de point d'étranglement (*chokepoint*), ils en refusent l'accès à un adversaire. L'exclusion de banques iraniennes du réseau SWIFT en 2012, ou le gel des réserves russes en 2022, en sont les illustrations canoniques. Appliqué au Groenland, ce cadre indique où porter le regard : non sur les ressources de l'île en soi, mais sur les points d'étranglement (routes, câbles, ports, gisements) dont la maîtrise confère un avantage structurel.

Deux autres apports la complètent. Susan Strange a montré que la puissance glissait des États vers les marchés et les acteurs privés. Selon elle, le « retrait de l'État » n'est pas un effacement, mais une redistribution de l'autorité¹. Robert Blackwill et Jennifer Harris ont quant à eux théorisé la géoéconomie comme l'usage d'instruments économiques à des fins stratégiques, où le capital, les ressources et l'accès au marché tiennent lieu d'armes². De la première, on retient que les firmes sont devenues implicitement co-productrices de puissance ; des seconds, que l'investissement et l'accès sont des armes. C'est de leur rencontre que naît le concept d'hybridation.

Géopolitique des infrastructures et mutation de la souveraineté

La géopolitique des infrastructures, entendue ici comme une approche plutôt que comme un concept autonome, soutient que routes, ports, pipelines, réseaux énergétiques et câbles numériques structurent les rapports de pouvoir au même titre que les frontières et les armées³. L'école géographique française a établi de longue date que la matérialité des réseaux, câbles, routeurs, centres de données, est un objet géopolitique à part entière, et que contrôler ces « couches basses » cristallise les rapports de force⁴. Le présent propos ne revendique donc pas ce constat comme une découverte, il en hérite et le déplace.

Ce déplacement engage deux exigences. La première est de démontrer plutôt que d'affirmer. Dire que les infrastructures sont des « instruments de pouvoir » ne suffit pas, encore faut-il établir comment elles servent de leviers. Le cas groenlandais en offre deux mécanismes nets. Le premier est un veto d'accès. En 2018, l'inquiétude américaine devant la candidature de la China Communications Construction Company à l'extension des aéroports de Nuuk, Ilulissat et Qaqortoq a conduit Copenhague à financer lui-même les travaux pour écarter l'opérateur chinois⁵ ; le levier joue ici en amont, par dissuasion d'un investissement. Le second est un choix d'autonomie. Nuuk, s'appuyant sur l'opérateur public Tusass et sur des financements dano-européens, privilégie ses propres câbles et limite l'entrée des grandes firmes. Par souci de rigueur, il faut souligner la limite de l'argument : à ce jour, aucun câble n'a été coupé. Le levier infrastructurel relève de la menace structurelle et du contrôle d'accès, non d'une coercition effectivement exercée. C'est une différence de degré qui importe pour ne pas surinterpréter.

-
1. Susan Strange, *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996. Son concept de *structural power*, pouvoir sur les structures de sécurité, de production, de finance et de savoir, anticipe directement l'analyse infrastructurelle.
 2. Robert D. Blackwill et Jennifer M. Harris, *War by Other Means: Geoeconomics and Statecraft*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2016.
 3. Marieke de Goede et Carola Westermeier, « Infrastructural Geopolitics », *International Studies Quarterly*, 66 (3), 2022 ; Ashley Carse, « Infrastructure and Geopolitics », *Political Geography*, 60, 2017 ; Deborah Cowen, *The Deadly Life of Logistics: Mapping Violence in Global Trade*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2014.
 4. Amaël Cattaruzza, *Géopolitique des données numériques. Pouvoir et conflits à l'heure du Big Data*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019 ; Kevin Limonier et al., « Géopolitique de la datasphère », *Hérodote*, 177-178, 2020. Le centre GEODE, dirigé notamment par K. Limonier, distingue les couches « basses » (infrastructures, protocoles) et « hautes » (information) de la datasphère.
 5. Sur cet épisode, voir Somini Sengupta, « Greenland's Airports Become a New Front in U.S.–China Rivalry », *The New York Times*, 10 septembre 2018 ; Henrik Lucht, « Chinese Investments in Greenland Raise US Concerns: Strictly Business? », DIIS Policy Brief, Copenhague, Danish Institute for International Studies, 2018.

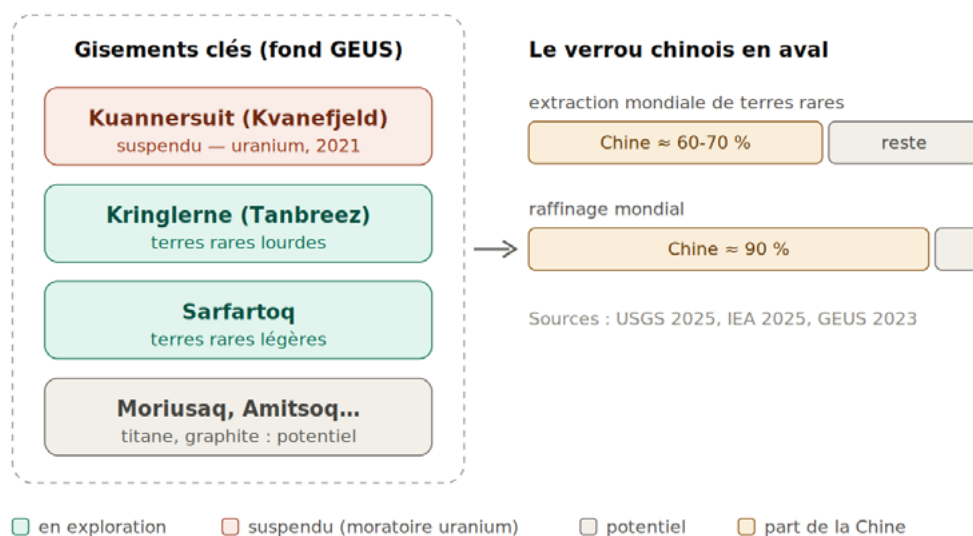
La seconde, plus décisive, est que ce qui se joue au Groenland tient moins d'une rivalité entre puissances que d'une mutation de la souveraineté. Les atteintes contemporaines à la souveraineté ne passent plus seulement par l'annexion ou l'intervention, mais par la dépendance à des infrastructures contrôlées par des tiers, étatiques ou privés¹. L'intérêt renouvelé des États riverains pour le Groenland donne ainsi à voir, en miroir, ce que la souveraineté devient lorsque la valeur d'un territoire se mesure à sa position dans des réseaux. L'objet de la note se formule donc non comme « le Groenland, enjeu de puissance », mais comme « le Groenland, révélateur d'une souveraineté en recomposition à l'ère numérique ».

Ressources critiques et câbles : la matière de la compétition

Le sous-sol groenlandais concentre des minerais critiques, terres rares, cobalt, nickel, lithium, uranium, indispensables aux batteries, semi-conducteurs et équipements de défense. Deux audiences de la commission du commerce, de la science et des transports du Sénat américain, en février 2025, ont explicitement relié ce potentiel à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement occidentales². L'enjeu est de réduire la dépendance envers la Chine qui assure aujourd'hui de l'ordre de 60 % de l'extraction mondiale de terres rares et près de 90 % de leur raffinage, ce qui lui confère un levier considérable dans les négociations commerciales³.

FIGURE 1

Gisements critiques du Groenland et part de la Chine dans la chaîne des terres rares

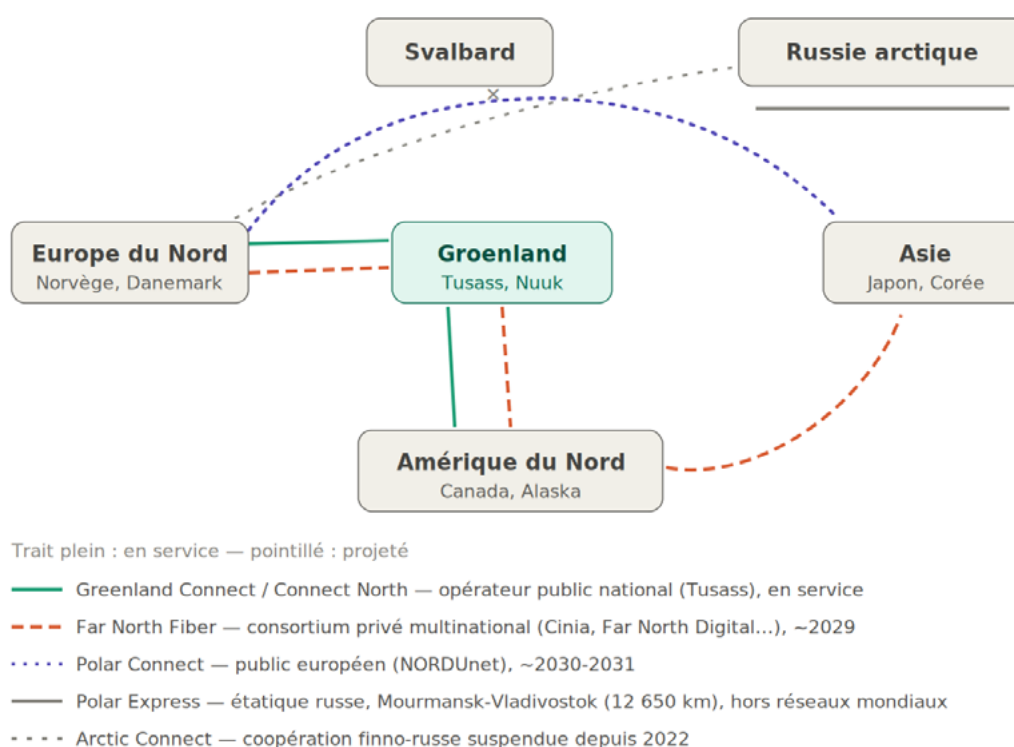


Sources : GEUS & Naalakkersuisut (greenmin.gl) ; USGS, *Mineral Commodity Summaries*, 2025 ; IEA, *Global Critical Minerals Outlook*, 2025.

1. Sur ce déplacement de la souveraineté vers ses dimensions infrastructurelles et numériques, voir Romain Poirot-Lellig, « Souveraineté européenne : à l'heure des prédateurs, quelles armes juridiques européennes ? », Note n° 05, Paris, Fondation pour la recherche stratégique, 2026 ; et, pour le cadre conceptuel, de Goede et Westermeier, « Infrastructural Geopolitics », art. cité.
2. U.S. Senate Committee on Commerce, Science, and Transportation, *Nuuk and Cranny: Looking at the Arctic and Greenland's Geostrategic Importance to U.S. Interests*, audition du 12 février 2025, Washington, D.C., S. Hrg. 119-129 (CHRG-119shrg61273).
3. Les ordres de grandeur convergent dans la littérature spécialisée et les analyses récentes ; voir Mark Nuttall, « Greenland and the Geopolitics of Critical Minerals », *One Earth*, 4 (12), 17 décembre 2021 ; et Michael Schwartz et Gracelin Baskaran, « Greenland, Rare Earths, and Arctic Security », *Center for Strategic and International Studies*, 8 janvier 2026. Sur les 34 matières premières jugées critiques par l'UE, une large part serait présente au Groenland.

L'exploitation se heurte toutefois à des obstacles structurels, conditions climatiques extrêmes, pergélisol, absence d'infrastructures de transport et d'énergie, coûts d'exploration élevés, au point que sa viabilité supposerait un soutien public et des incitations financières¹. Le minerai n'a donc de valeur stratégique qu'adossé à des infrastructures, ports en eaux profondes, énergie, transport, câbles, qui le rendent exploitable et exportable. C'est l'imbrication, et non le minerai seul, qui fait la puissance.

FIGURE 2
Câbles sous-marins arctiques existants et projetés, par modèle de gouvernance



Sources : Fond de carte : NORDUnet (licence CC BY 4.0) ; données : TeleGeography, Submarine Cable Map, et opérateurs. Trait plein : en service ; pointillé : projeté ; trait interrompu : suspendu.

Les câbles sous-marins offrent l'illustration la plus pure de cette logique ; ils acheminent plus de 95 % des flux de données mondiaux et constituent l'ossature invisible de l'économie numérique². La multiplication des projets transarctiques – le câble Waterworth de Meta (environ 50 000 km annoncés), les projets de Google – signale un basculement : des acteurs privés disposent désormais d'un levier proprement géopolitique sur les infrastructures critiques du

1. Alexandre Taithe, « Prétentions américaines sur le Groenland », art. cité ; Anna Soer, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland : hors du chemin de l'extractivisme ? », *Hérodote*, 197 (2), 2025, p. 21-30 ; Thomas N. Hale et Saleem H. Ali, « Mineral Diplomacy in Greenland », *Frontiers in Political Science*, 2025.
2. Nicole Starosielski, *The Undersea Network*, Durham, Duke University Press, 2015 ; Daniel F. Runde, Erin L. Murphy et Thomas Bryja, « Safeguarding Subsea Cables: Protecting Cyber Infrastructure amid Great Power Competition », Center for Strategic and International Studies, 16 août 2024.

numérique¹. Face à eux, le choix de Nuuk, financer ses propres liaisons via Tusass, relève d'une stratégie souverainiste assumée : faire de la connectivité un pilier d'autonomie plutôt qu'un vecteur de dépendance.

L'hybridation État / Big Tech : la privatisation partielle de la projection stratégique

On en vient ici au cœur de l'argument. Dans les secteurs où la puissance se joue désormais – minerais, câbles, calcul –, des firmes privées disposent de ressources financières et technologiques comparables, parfois supérieures, à celles de nombreux États. Leur intervention au Groenland n'est pas accessoire, elle reconfigure les modalités mêmes de la projection de puissance américaine, que l'on qualifiera d'hybride. Le terme demande une précision, car il prête à confusion ; il n'est pas employé ici au sens militaire de la « guerre hybride » (combinaison de moyens réguliers et irréguliers), mais au sens d'une hybridation des agents, l'imbrication de l'autorité publique et de l'initiative privée dans la production d'un même effet stratégique.

Trois cas le donnent à voir. Le minier, d'abord : KoBold Metals, soutenue par Jeff Bezos et Bill Gates, mobilise l'intelligence artificielle pour repérer des gisements critiques et opère au Groenland, où le capital-risque technologique se fait agent de la sécurisation des chaînes d'approvisionnement². L'utopie territoriale, ensuite : la start-up Praxis, portée par Dryden Brown et financée par des figures de la Silicon Valley, Peter Thiel au premier chef, a proposé à Nuuk d'y bâtir le prototype d'une cité-État. Brown a explicitement présenté le Groenland comme le lieu d'un « Terminus » terrestre, le nom retenu par Elon Musk pour une future cité martienne, l'environnement extrême de l'île servant de banc d'essai à une colonisation ultérieure³. On mesure le caractère idéologique du projet qui s'inscrit dans la mouvance des *freedom cities* à régulation minimale, dont la finalité, quitter la forme étatique, entre en tension avec les intérêts de l'État américain lui-même.

Les canaux informels, enfin, qui sont peut-être les plus instructifs. La rencontre, restée d'abord discrète, entre Ronald Lauder, héritier de la fortune Estée Lauder, proche de Donald Trump, et le maire de Nuuk, fin 2025, visait à orienter des investissements vers les communautés locales ; Lauder a pris des participations dans des entreprises groenlandaises via le consortium Greenland Development Partners, notamment dans un projet hydroélectrique destiné à alimenter une usine d'aluminium⁴. Or, selon l'ancien conseiller à la sécurité nationale John Bolton, c'est Lauder qui aurait, dès 2018, suggéré à Trump l'idée d'acquérir le Groenland. L'épisode est emblématique d'un trait ancien de la politique étrangère américaine, le poids des confidents fortunés et des canaux privés dans la fabrique de la décision présidentielle, désormais branchée sur les enjeux infrastructurels.

1. Alan Cunningham, « Underneath the Ice: Undersea Cables, the Arctic Circle, and International Security », The Arctic Institute, 29 mars 2022 ; Jana Ondrášková, « Securing Our Digital Lifelines: Quantum Technology and the Battle for Arctic Supremacy », The Arctic Institute, 19 décembre 2024.

2. Sur KoBold Metals et l'entrée des grandes fortunes technologiques dans l'exploration minière groenlandaise, voir Pascal Lapointe, « Ces milliardaires de la techno qui s'intéressent au Groenland », Agence Science-Presse, 22 janvier 2026.

3. Dryden Brown écrivait sur X en novembre 2024 : « *We must build a prototype of Terminus on Earth before departing for Mars. Praxis believes Greenland may be the place.* » Voir TechCrunch, « 'I went to Greenland to try to buy it' », 15 novembre 2024 ; et l'enquête de Jacobin, « Silicon Valley Wants to Make Greenland a Libertarian Dystopia », 28 janvier 2026. Praxis a annoncé une levée de 525 millions de dollars. La nomination de Ken Howery, cofondateur de Founders Fund avec Thiel, comme ambassadeur américain au Danemark a renforcé l'hypothèse d'un canal d'influence.

4. Elías Thorsson, « Trump Ally Who Inspired Greenland Purchase Idea Quietly Invests in Greenlandic Companies », Arctic Today, 3 décembre 2025.

Ces trois cas disent une même chose. Ce que la séquence groenlandaise donne à voir n'est pas une simple compétition d'États pour un territoire, mais une privatisation partielle de la projection stratégique. L'État américain n'a plus besoin de posséder le Groenland ; il lui suffit que des acteurs privés, alignés sur ses intérêts ou poursuivant les leurs avec des effets convergents, y prennent pied, en captent les ressources et en câblent les réseaux. L'accès, hier garanti par un traité, est aujourd'hui pour partie assuré par le capital. L'hybridation ne fait que prolonger, sous une forme inédite, la vieille logique seawardienne.

Verrouiller sans annexer

Scénarios institutionnels et réponse européenne

Une mise au point commande la lecture de toute la séquence. Les travaux récents convergent : ce n'est pas une menace militaire avérée, russe ou chinoise, qui explique la réaction de Washington, mais la perspective d'une influence chinoise sur l'île, perçue comme une ligne rouge¹. L'intérêt américain procède d'un réflexe préventif, empêcher l'autre d'entrer, plus que d'une nécessité défensive. Ce constat, qui replace la stratégie de Washington dans une logique d'exclusion plutôt que de protection, cadre la lecture des options institutionnelles.

L'hypothèse d'un *Compact of Free Association* : l'accès sans la possession

Parmi les scénarios envisagés, celui d'un *Compact of Free Association* (COFA) mérite d'être analysé comme une hypothèse explicitement construite, non comme un projet avéré. Le COFA est un dispositif éprouvé que les États-Unis appliquent depuis 1986 aux États fédérés de Micronésie, aux îles Marshall et aux Palaos. Ces États souverains délèguent à Washington des compétences de défense en échange d'une assistance économique, d'un accès au marché américain et de garanties de sécurité ; les États-Unis y obtiennent un contrôle exclusif des questions militaires et la faculté d'en refuser l'accès à des puissances tierces².

Transposé au Groenland, le dispositif offrirait à Washington un accès durable aux infrastructures militaires, au territoire et aux espaces maritimes, en laissant à Nuuk son autonomie politique, soit les bénéfices de la possession sans ses charges. On reconnaît la matrice de 1951, portée à son terme institutionnel. Toutefois la transposition se heurte à un obstacle dirimant : le Groenland n'est pas un État souverain, mais un territoire autonome du Royaume du Danemark. Deux configurations sont alors concevables : un accord trilatéral Washington-Copenhague-Nuuk, préservant la souveraineté danoise ; ou une évolution vers l'indépendance, ouvrant la voie à un COFA bilatéral. La seconde suppose une rupture constitutionnelle que rien, à ce jour, ne rend probable³. L'accord signé le 22 septembre 2026 relève de la première. Il n'a pas la forme

-
1. Chuan Chen, « China's Engagement in Greenland: Mutual Economic Benefits and Political Non-Interference », *Polar Research*, 4, 2022, art. 7706 ; Heather A. Conley et Matthew Melino, *The Implications of U.S. Policy Toward Greenland for Arctic Security*, Washington, Center for Strategic and International Studies, 2019.
 2. Thomas Lum, *The Compacts of Free Association*, Washington, Congressional Research Service, 2023. Le mécanisme dit de *strategic denial*, la faculté d'exclure des tiers, est au cœur du dispositif et explique son attrait dans le cas arctique.
 3. Sur les obstacles juridiques et politiques à une indépendance groenlandaise et les configurations institutionnelles envisageables, voir Jon Rahbek-Clemmensen, « The Politics of Greenlandic Independence », *Arctic*, 64 (3), 2011 ; et le dossier « Arctique : quelles perspectives ? », *Diplomatie*, 138, mars-avril 2026, p. 72-75.

d'un Compact ; il en a, pour l'essentiel, la fonction, puisque le *strategic denial* s'y étend aux investissements sensibles.

L'intérêt du COFA, pour Washington, n'est pas seulement militaire, il pourrait structurer l'intégration économique du Groenland dans les chaînes d'approvisionnement américaines en minerais critiques. Le dispositif apparaît ainsi comme un instrument de projection de puissance indirecte, permettant de consolider une position stratégique sans assumer le coût politique d'une annexion. Utiliser le droit et le montage institutionnel comme leviers stratégiques s'apparente, par certains traits, à du *lawfare* : non la force, mais les formes juridiques pour obtenir ce que la force coûterait trop cher à prendre¹.

I TABLEAU 1
Les Compacts de libre association et l'hypothèse groenlandaise

	MICRONÉSIE (EFM)	ÎLES MARSHALL	PALAO	GROENLAND Accord de 1951	GROENLAND COFA (hypothèse)
Statut	État souverain associé	État souverain associé	État souverain associé	Territoire autonome du Royaume du Danemark	Suppose l'indépendance ou un accord trilatéral
Entrée en vigueur	1986	1986	1994	1951 (amendé 2004), toujours en vigueur	–
Défense	Responsabilité exclusive des États-Unis	Idem	Idem	Bases et « zones de défense » américaines ; souveraineté danoise préservée	Responsabilité américaine probable
Strategic denial	Oui	Oui	Oui	De fait, via l'OTAN	Oui – cœur de l'intérêt américain
Contrepartie	Aide économique sur 20 ans, renouvelée 2023-2024	Idem, plus fonds nucléaire de 700 M\$	Idem	Aucune contrepartie financière directe	Accès au marché américain ; intégration aux chaînes de minerais critiques
Droits migratoires	Résidence et travail aux États-Unis	Idem	Idem	Non	À négocier

Sources : Congressional Research Service (IF12194, 2025 ; R48311, 2024) ; Agreement Concerning the Defense of Greenland, 27 avril 1951. L'accord signé le 22 septembre 2026 n'est pas intégré au tableau.

1. La notion de *lawfare* désigne l'instrumentalisation du droit à des fins stratégiques ; son application au montage institutionnel envisagé pour le Groenland reste heuristique et mériterait un développement spécifique.

La réponse européenne

L'Europe a fait du Groenland un théâtre de signalement stratégique explicitement adressé à Washington. À partir du 15 janvier 2026, dans le cadre de l'opération Endurance arctique conduite sous commandement danois, la France, l'Allemagne, la Suède et la Norvège ont dépêché des détachements au Groenland pour démontrer leur capacité à défendre l'île¹. Le geste est d'abord politique : il s'agit de refuser que l'Arctique devienne un espace de compétition bilatérale entre Washington, Moscou et Pékin, et d'y affirmer une présence souveraine européenne.

La dimension capacitaire n'est pas en reste. En mars 2026, lors de l'exercice Uppick 26, l'Armée de l'air et de l'espace française a posé un A400M Atlas sur la banquise, sans ski et sur son train d'atterrissage classique, sur une piste naturelle de moins de 1 400 mètres par -25 °C, prouvant une capacité opérationnelle que très peu de nations maîtrisent². Ces déploiements ne sont pas de simples démonstrations techniques, ils traduisent une volonté européenne d'autonomie stratégique dans une région que les États-Unis cherchent à verrouiller à leur profit. La rencontre d'Emmanuel Macron et de Mark Carney à Saint-Pierre-et-Miquelon, le 20 septembre 2026, quatre jours après que la présidente de la Commission a proposé de faire du Canada le premier « membre associé » de l'Union, porte ce signalement sur la rive américaine de l'Atlantique Nord.

Reste la question, souvent mal posée, du parapluie juridique. Le Groenland est le premier territoire à avoir quitté la construction européenne ; après le référendum de 1982, son retrait de la Communauté est effectif le 1^{er} février 1985³. Il n'est donc pas membre de l'Union mais pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé. Cela ne le prive pas de toute protection : l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord couvre le Groenland en tant que territoire d'un État membre, le Danemark, mais son déclenchement supposerait que Copenhague le sollicite, hypothèse paradoxale puisque l'« agresseur » envisagé serait lui-même l'allié américain. Quant à la clause d'assistance mutuelle de l'article 42.7 du traité sur l'Union européenne, un porte-parole de la Commission a confirmé qu'elle bénéficie au Groenland, tout en demeurant subsidiaire par rapport à l'OTAN ; sa portée exacte à l'égard d'un PTOM reste juridiquement incertaine⁴.

Ce signalement européen permet de lever une objection décisive : en quoi la stratégie américaine envers le Groenland diffère-t-elle du reste de sa politique européenne ? La différence est de nature. À l'égard de l'Union, la stratégie américaine est plutôt distributive : il s'agit, par exemple, d'écouler des hydrocarbures sur le marché européen. À l'égard du Groenland, elle est extractive : il s'agit de capter un accès à des ressources et à des positions. Le Groenland n'est pas un marché à conquérir, mais un gisement et un nœud à verrouiller. Cette logique extractive, adossée à l'hybridation du public et du privé, singularise le cas autant qu'elle le justifie.

-
1. Voir « Des militaires de France et d'Allemagne déployés : ce que l'on sait de la mission européenne lancée au Groenland », franceinfo, 15 janvier 2026 ; et l'entrée documentée « Opération Endurance arctique ». La France a notamment engagé des spécialistes de la 27^e brigade d'infanterie de montagne, des A330 MRTT et la frégate *Bretagne*.
 2. « Un Airbus A400M français se pose pour la première fois sur la banquise flottante au Groenland », d'après le ministère des Armées (30 mars 2026). La reconnaissance préalable du terrain, à 250 km de la base de Station Nord, avait mobilisé le 25^e régiment du génie de l'air et le Groupement militaire de haute montagne.
 3. Sur le retrait de 1985 et le statut subséquent de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) associé, voir le traité sur le Groenland (signé le 13 mars 1984, entré en vigueur le 1^{er} février 1985), ainsi que la synthèse de Touteurope.eu, « Le Groenland fait-il partie de l'Union européenne ? », 3 mars 2026. Le Groenland relève aujourd'hui de la décision d'association outre-mer (articles 198 à 204 TFUE).
 4. Sur l'applicabilité de l'article 5 OTAN et de l'article 42.7 TUE au Groenland, voir Touteurope.eu, « Groenland : que permettent les traités européens et de l'Otan en cas d'annexion par les États-Unis ? », 26 février 2026 ; et Euronews, « L'UE peut-elle défendre le Groenland en cas d'attaque américaine ? », 14 janvier 2026, citant le juriste Aurel Sari sur l'absence de décision faisant autorité quant à l'application de l'article 42.7 aux territoires associés.

Un agenda de recherche comparatif

Le mécanisme « techno-infrastructurel » dégagé ci-dessus est-il propre au Groenland, ou se retrouve-t-il ailleurs dans l'Arctique nord-américain ? La comparaison avec le Canada est la plus immédiate : qu'est-ce qui distingue le Groenland du Grand Nord canadien en termes d'accès, statut juridique, contrôle des points de passage, ouverture aux investissements ? Quelle pression respective s'exerce sur l'un et l'autre, et quel y est le rôle des acteurs technologiques ? L'Islande offre un second terme de comparaison fécond. Ancien maillon de la ligne GIUK, hôte de câbles transatlantiques et de centres de données attirés par son énergie géothermique, elle condense, à une autre échelle, la même imbrication du militaire, du numérique et du privé. Mettre ces trois cas en regard permettrait de préciser ce qui, dans la séquence groenlandaise, relève d'une singularité et ce qui annonce une grammaire arctique plus générale de la puissance.

Conclusion

Le Groenland n'est pas devenu stratégique en 2019. Il l'est, pour Washington, depuis 1867, mais sur un mode qui a presque toujours préféré l'accès à la possession. La séquence trum-pienne ne rompt donc pas avec la politique étrangère américaine, elle en réactive la part la plus ancienne. De l'accord de 1941 au traité de 1951, l'accès garanti sans souveraineté en est la règle constante, et un éventuel *Compact of Free Association* n'en serait que la traduction institutionnelle la plus récente.

Ce qui a changé tient à la nature de l'accès recherché. La position convoitée n'est plus seulement militaire : elle est devenue un point d'étranglement dans des réseaux d'infrastructures, au sens que Farrell et Newman donnent à ce terme. La valeur du Groenland se mesure à sa place dans ces réseaux, et sa souveraineté s'en trouve menacée moins par l'annexion que par la dépendance.

Reste l'essentiel, qui fait l'objet de ce travail : cette projection de puissance n'appartient plus en propre à l'État. Entreprises minières adossées au capital-risque, opérateurs de câbles, promoteurs de cités-États ne sont pas les instruments dociles de Washington, mais leurs initiatives convergent avec ses intérêts. C'est cette hybridation de la puissance, où le capital relaie la stratégie, qui se donne à lire au Groenland. L'État n'a plus besoin de posséder l'île, il lui suffit que des acteurs privés alignés sur ses fins y prennent pied.

Toutefois, le levier infrastructurel relève encore davantage de la menace que de la coercition : aucun câble n'a été coupé, aucune mine n'a déplacé l'équilibre des chaînes d'approvisionnement, aucun Compact n'a été signé et l'accord de septembre 2026, qui en tient lieu, reste à ratifier. Se garder de prendre la prospective pour le réel n'interdit pas d'en lire les signes. Si l'Arctique est aujourd'hui le laboratoire d'une puissance qui ne possède plus mais qui accède, capte et câble, le Groenland en est l'éprouvette, et c'est à ce titre qu'il mérite d'être observé.

Bibliographie sélective

Histoire et politique étrangère américaine du Groenland

- Archick Kristin, « Greenland, Denmark, and U.S. Relations », CRS Insight, n° IN11161, Washington, Congressional Research Service, 2019.
- Doel Ronald E., Harper Kristine C. et Heymann Matthias (dir.), *Exploring Greenland: Cold War Science and Technology on Ice*, New York, Palgrave Macmillan, 2016.
- Peirce Benjamin M., *A Report on the Resources of Iceland and Greenland*, Washington, U.S. Coast Survey / Department of State, 1868.
- Petersen Nikolaj, « SAC at Thule: Greenland in U.S. Polar Strategy », *Journal of Cold War Studies*, 13 (2), 2011, p. 90-115.
- Taithe Alexandre, « Prétentions américaines sur le Groenland : une désinformation omniprésente », *Défense & Industries*, 22, Paris, Fondation pour la recherche stratégique, 2026.
- Wall Colin et Wegge Njord, « The United States and the Arctic: Great Power Competition in the Far North », *Arctic Review on Law and Politics*, 11, 2020.

Géopolitique de l'Arctique

- Brady Anne-Marie, *China as a Polar Great Power*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017.
- Boulègue Mathieu, « Russia's Military Posture in the Arctic », Chatham House Research Paper, 2019.
- Dodds Klaus et Nuttall Mark, *The Scramble for the Poles: The Geopolitics of the Arctic and Antarctic*, Cambridge, Polity Press, 2016.
- Østerud Øyvind et Hønneland Geir, « Geopolitics and International Governance in the Arctic », *Arctic Review on Law and Politics*, 5 (2), 2014.
- Pezard Stephanie et Tingstad Abbie, « Is the Polar Silk Road a Highway or Is It at an Impasse? », RAND Commentary, 2025.
- Stokke Olav Schram, « The Arctic Council: Governance within the Far North », dans O. S. Stokke et G Hønneland (dir.), *International Cooperation and Arctic Governance*, Londres, Routledge, 2007, p. 138-160.
- Young Oran R., « Governing the Arctic: From Cold War Theater to Mosaic of Cooperation », *Global Governance*, 11 (1), 2005, p. 9-15.

Groenland : autonomie, souveraineté et politique danoise

- Gad Ulrik Pram, « Greenland: A Post-Danish Sovereign Nation State in the Making », *Cooperation and Conflict*, 49 (1), 2014, p. 98-118.
- Jacobsen Marc, « Arctic Geopolitics, Sovereignty and Greenland », *The Polar Journal*, 5 (1), 2015, p. 138-154.
- Jacobsen Marc, Gad Ulrik Pram et Wæver Ole (dir.), *Greenland in Arctic Security: (De)securitization Dynamics under Climatic Thaw and Geopolitical Freeze*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2024.
- Loss Rafael, « Nuuk-lear Standoff: Why the US and Europe Should Cooperate on Missile Defence in the Arctic », European Council on Foreign Relations, 2026.
- Olsvig Sara, « Greenland's Ambiguous Action Space Between Danish and US Interests », *The Polar Journal*, 2022.
- Rahbek-Clemmensen Jon, « The Politics of Greenlandic Independence », *Arctic*, 64 (3), 2011.

Ressources critiques et économie politique

- Conley Heather A. et Melino Matthew, *The Implications of U.S. Policy Toward Greenland for Arctic Security*, Washington, CSIS, 2019.
- Hale Thomas N. et Ali Saleem H., « Mineral Diplomacy in Greenland », *Frontiers in Political Science*, 2025.
- Nuttall Mark, « Greenland and the Geopolitics of Critical Minerals », *One Earth*, 4 (12), 2021.
- Nuttall Mark, « Subsurface Geopolitics: Critical Minerals, Greenlandic Autonomy, and the Green Transition », dans *Handbook of the Politics of the Arctic*, Cheltenham, Edward Elgar, 2026, p. 487-499.
- Schwartz Michael et Baskaran Gracelin, « Greenland, Rare Earths, and Arctic Security », CSIS, 2026.
- Soer Anna, « Ressources naturelles et indépendance du Groenland : hors du chemin de l'extractivisme ? », *Hérodote*, 197 (2), 2025, p. 21-30.
- U.S. Senate Committee on Commerce, Science, and Transportation, *Nuuk and Cranny: Looking at the Arctic and Greenland's Geostrategic Importance to U.S. Interests*, Washington, D.C., 2025.

Géopolitique des infrastructures, datasphère et numérique

- Carse Ashley, « Infrastructure and Geopolitics », *Political Geography*, 60, 2017.
- Cattaruzza Amaël, *Géopolitique des données numériques. Pouvoir et conflits à l'heure du Big Data*, Paris, Le Cavalier Bleu, 2019.
- Cowen Deborah, *The Deadly Life of Logistics: Mapping Violence in Global Trade*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2014.
- Cunningham Alan, « Underneath the Ice: Undersea Cables, the Arctic Circle, and International Security », The Arctic Institute, 2022.
- De Goede Marieke et Westermeier Carola, « Infrastructural Geopolitics », *International Studies Quarterly*, 66 (3), 2022.
- Hooper Vincent J., « Technology Geopolitics in the Arctic Region », dans J. M. Munoz (dir.), *The Geopolitics and Geoeconomics of Technology*, Londres, Routledge, 2026, p. 125-137.
- Limonier Kevin et al., « Géopolitique de la datasphère », *Hérodote*, 177-178, 2020.
- Ondrášková Jana, « Securing Our Digital Lifelines: Quantum Technology and the Battle for Arctic Supremacy », The Arctic Institute, 2024.
- Runde Daniel F., Murphy Erin L. et Bryja Thomas, « Safeguarding Subsea Cables », CSIS, 2024.
- Starosielski Nicole, *The Undersea Network*, Durham, Duke University Press, 2015.

Théorie de la puissance, interdépendance et géoéconomie

- Baldwin David A., « Power and International Relations », dans W. Carlsnaes, T. Risse et B. Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Londres, SAGE, 2^e éd. 2013, p. 273-297.
- Blackwill Robert D. et Harris Jennifer M., *War by Other Means: Geoeconomics and Statecraft*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2016.
- Drezner Daniel W., Farrell Henry et Newman Abraham L. (dir.), *The Uses and Abuses of Weaponized Interdependence*, Washington, Brookings Institution Press, 2021.
- Farrell Henry et Newman Abraham L., « Weaponized Interdependence: How Global Economic Networks Shape State Coercion », *International Security*, 44 (1), 2019, p. 42-79.
- Lum Thomas, *The Compacts of Free Association*, Washington, Congressional Research Service, 2023.
- Nye Joseph S., *The Future of Power*, New York, PublicAffairs, 2011.

Poirot-Lellig Romain, *Souveraineté européenne : à l'heure des prédateurs, quelles armes juridiques européennes ?*, Note n° 05/2026, Paris, Fondation pour la recherche stratégique, 2026.

Strange Susan, *The Retreat of the State: The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

Acteurs technologiques et sources de presse

Lapointe Pascal, « Ces milliardaires de la techno qui s'intéressent au Groenland », Agence Science-Presse, 22 janvier 2026.

Sengupta Somini, « Greenland's Airports Become a New Front in U.S. – China Rivalry », *The New York Times*, 10 septembre 2018.

Thorsson Elías, « Trump Ally Who Inspired Greenland Purchase Idea Quietly Invests in Greenlandic Companies », *Arctic Today*, 3 décembre 2025.

Statut européen du Groenland (sources juridiques et de référence)

« Traité sur le Groenland » (signé le 13 mars 1984, entré en vigueur le 1^{er} février 1985), *Journal officiel des Communautés européennes*.

Maud Quessard est directrice du domaine Europe, espace transatlantique et Russie à l'IRSEM et maître de conférences des universités, spécialiste de la politique étrangère des États-Unis.



maud.quessard@irsem.fr

Estelle Pascal est assistante de recherche à l'IRSEM.



estelle_pascal@yahoo.com